



## **DECISION N°DC2024-67**

Réf : SG/DP

**<u>OBJET</u>**: Contrat relatif aux animations de la Kermesse de Printemps 2024 [Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

**VU** la délibération n° CM/11-02-2021/01 du Conseil Municipal en date du 11 février 2021 rendue exécutoire le 1<sup>er</sup> mars 2021, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de contrat à passer avec la société K'DANCE ANIMATION, domiciliée au 9 boulevard Pierre Mendes, 77500, CHELLES, représentée par Monsieur SERVAIS Joël, en sa qualité de gérant, relatif à la tenue des animations maquillage et micro lors de la Kermesse de Printemps au Parc de la Garenne, le 25 mai 2024,

**CONSIDERANT** que la collectivité souhaite proposer des animations lors de la Kermesse de Printemps,

## DÉCIDE

<u>Article 1</u>er: De signer le contrat avec la société K'DANCE ANIMATION, domiciliée au 9 boulevard Pierre Mendes, 77500, CHELLES, représentée par Monsieur SERVAIS Joël, en sa qualité de gérant, relatif à la tenue de l'animation maquillage qui comprend 4 maquilleuses et l'animation micro qui comprend 1 speakerine lors de la Kermesse de Printemps au Parc de la Garenne, le 25 mai 2024 de 13h à 19h pour un montant de 2860€ TTC,

<u>Article 2</u>: La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les Services Financiers de la Ville,
- Le Service Evénementiel et Culturel de la Ville

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 093-219300779-20240506-12068-CC-1-1 Acte certifié exécutoire Réception par le préfet : 7 mai 2024

Fait à Villemomble, le 6 mai 2024

Le Maire Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU